

Une activité de la semaine : Conseil de coopérative, mode d'emploi

Instance de décision, instance de régulation, instance d'évaluation... le conseil est l'institution de base de l'organisation coopérative. Sa mise en place s'appuie sur une réelle volonté de modifier à la fois le statut de l'élève et les relations dans la classe.

Définitions

Conseil de coopérative ou conseil coopératif ?

D'un conflit, d'un besoin ou d'un projet d'élève naît la nécessité de créer une instance de régulation, où chaque membre de la classe ou de l'école coopérera pour résoudre le conflit ou mener à bien le projet. ***Un conseil coopératif est mis en place.***

Les membres du conseil, au sein du groupe classe, élaboreront les « lois » (règles de vie) et décideront des projets à mettre en œuvre avec le soutien des enseignants. A l'échelle de l'établissement, des projets communs pourront être conduits, grâce à la délégation (conseil des délégués de classe).

Les projets ainsi décidés, nécessiteront sans doute, ***la recherche de financements*** que le groupe, par son travail, essaiera de réunir. ***La création d'une coopérative*** sera alors nécessaire, afin que la classe ou l'école puisse gérer légalement l'argent récolté.

Le conseil coopératif devient alors conseil de coopérative.

Le shéma est donc le suivant :

Conflits, projets individuels
⇩
mise en place d'un conseil coopératif
⇩
élaboration de règles de vie, de projets collectifs
⇩
recherche de financements, ouverture d'une coopérative
⇩
réunions hebdomadaires de conseil de coopérative

Le conseil de coopérative est donc la réunion des élèves et de l'enseignant de la classe, dans une structure sociale qui se caractérise par les relations de coopération existant entre ses membres.

Objectifs

- ***Un conseil pour coopérer, mais coopérer sur quoi?***

La coopération n'est pas une fin en soi, c'est une autre approche, une autre conception de l'apprentissage et des relations qui existent dans la classe.

- ***Le conseil s'intéresse à la vie de la classe sous tous ses aspects.***

En conseil on peut parler par exemple:

des apprentissages en cours; de l'avancement des projets; des réussites ou des difficultés des uns et des autres; des problèmes de relation; des règles de vie dont il convient de se doter; des problèmes internes à l'école....

- ***Au delà de l'expression, à l'intérieur du conseil ce qui est recherché c'est la responsabilisation de l'élève par le partage des pouvoirs:***

  - pouvoir de proposition, pouvoir de décision
  - pouvoir d'organisation, pouvoir d'évaluation
  - pouvoir d'expérimentation, pouvoir de gestion

- ***Le conseil n'est pas uniquement un lieu d'expression, il est avant tout une instance d'action.***

Fonctionnement

- ***Quelle périodicité et quelle durée?***

Le conseil est en général ***hebdomadaire***. Il se réunit à date et heure fixes sur une plage spécifique de l'emploi du temps.

La durée du conseil est bien entendu ***fonction de l'ordre du jour et de la capacité d'attention des élèves***.

En cycle 2 la durée est habituellement d'une vingtaine de minutes; elle passe à trois quarts d'heures en fin de cycle 3.

En collège et en lycée les réunions "institutionnelles des délégués élèves" n'excèdent pas cinquante minutes à une heure.

A côté de ces conseils réguliers il peut exister des ***conseils exceptionnels*** réunis dans l'urgence en fonction des nécessités.

Qui fixe l'ordre du jour et comment est-il arrêté?

Quand on parle de conseil (conseil d'Administration, conseil d'école, conseil municipal...), on parle nécessairement de l'ordre du jour de ce conseil et des modalités utilisées pour l'arrêter:

C'est ***le "bureau"*** qui est chargé d'arrêter l'ordre du jour.

Le bureau est composé d'élèves (en principe trois: Président, secrétaire, trésorier) désignés ou élus par la classe selon des modalités qu' il convient de définir en début d'année:pour quelle durée le bureau est-il désigné? Comment est-il renouvelé?...

Le bureau établit l'ordre du jour ***à partir des propositions qui lui sont faites par les élèves et l'enseignant***. Il est libre du choix qu'il fait mais peut le justifier lors de l'ouverture du conseil et préciser ainsi pourquoi tel point a été retenu plutôt que tel autre.

(En maternelle, ou dans des classes pratiquant pour la première fois le conseil, l'ordre du jour pourra être arrêté avec l'aide de l'Enseignant. Ce qui est indispensable, c'est de justifier le choix qui est effectué.)

Comment les propositions d'ordre du jour sont-elles faites par les élèves?

Plusieurs solutions sont possibles:

- ***La boîte à messages*** dans laquelle les élèves peuvent glisser leurs propositions;
- ***le cahier*** sur lequel on peut inscrire les sujets dont on veut débattre (quand on ne sait pas écrire c'est l'Enseignant qui écrit.);
- ***les panneaux d'affichage*** sur lesquels on va exprimer ses problèmes et questionnements dans la colonne « règles de vie », ses propositions dans la colonnes « projets »

Quels sont les rôles nécessaires au fonctionnement du conseil?

Le Président: il est responsable du déroulement du conseil. Sa tâche est complexe et demande la maîtrise d'un grand nombre de compétences sociales et cognitives:

- il distribue la parole ; il évite les digressions ; (ce rôle peut être assuré par un animateur de séance)
- il s'assure que tout le monde a la possibilité de s'exprimer;
- il reformule les différentes idées;
- il met en perspective les différents points de vue...
- il est souvent "le gardien du temps" (autre rôle possible pour partager les tâches)...

Le secrétaire est le responsable de la mémoire du groupe:

- il présente et commente l'ordre du jour;
- il fait la synthèse des débats;
- il rappelle des décisions prises lors du dernier conseil;
- il note les décisions du conseil;

Le trésorier, en collège et éventuellement en cycle 3 est le responsable des finances de la coopérative.

Les compétences d'animation du conseil se construisent dans la durée et nécessitent *un long travail d'apprentissage*. L'Enseignant doit amener progressivement les élèves à identifier les comportements et les " méthodes" nécessaires au fonctionnement du conseil. Rien ne lui interdit de tenir les rôles de président et de secrétaire (particulièrement en début d'année) en explicitant la manière dont il s'y prend.

Quelles sont les règles de base nécessaires au bon fonctionnement du conseil ?

L'ordre du jour est connu avant le conseil, ce qui permet de préparer ses interventions;

Tout le monde doit avoir la ***possibilité de s'exprimer*** et il est ***interdit d'interrompre*** un camarade;

On critique les idées (on est en accord ou en désaccord), ***pas les personnes***.

Le conseil n'est pas un tribunal: il cherche à résoudre des problèmes, à prendre des décisions pour améliorer la vie du groupe, pas à incriminer un de ses membres;

On évite de résoudre les conflits ou les divergences d'opinion en se référant uniquement à la loi de la majorité. (Il peut y avoir des votes indicatifs sans prises de décisions si le consensus ne paraît pas suffisamment large.)

Les décisions prises sont consignées dans un cahier spécial et sont rappelées au début du conseil suivant afin d'en permettre l'évaluation.

Ecole	CONSEIL DE COOPERATIVE DE CLASSE ~~D'ECOLE~~			date 3/12/1994
Bureau de coopérative Président : Rémi Vice-président : Louise Trésorier : Aurélie Secrétaire : Mélanie	**ORDRE DU JOUR** 1) Problème de la correspondance 2) organiser l'après-midi du 19 décembre à la maison de retraite. 3) revoir l'emploi du temps 4) le changement de places.			
Exposé des questions à l'ordre du jour Début de la réunion à 11h13	Décisions prises	Qui ? Pour quand ?	Reste à régler	QUI ? QUAND ?
1) Nous n'avons pas encore trouvé de correspondants	Prendre contact avec la maîtresse de l'an dernier	Faustine 4 décembre	Si réponse négative téléphoner à Sucé sur Erdre	bureau après la réponse de Faustine
2) Qu'allons-nous présenter à la maison de retraite	Des poèmes, les scènes que nous étudions, les chants à étudier, des morceau de musique, des dessins	6 élèves, la classe, la classe, 18 élèves avec instrument 19 décembre	déroulement du spectacle	la classe 12 décembre
3) L'emploi du temps a été modifié	Une fois recopié il est à photocopier et à distribuer	le maître (le plus tôt possible)		
4) Des élèves souhaitent changer de places	Il faut que les groupes s'arrangent entre eux	élèves et groupes 5 déc.	il faut que la maîtresse soit d'accord	élèves et groupes 5 déc.

Séance levée à 11h45 Rémi

<u>document constitué à partir de l'ouvrage</u> :

« Le Conseil de Coopération », Danielle Jasmin éditions Chenelière/Didactique

